



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

FRANCE



FRANCE 2030 Décarbonation de l'industrie

MATIGNON,
le 4 février 2022

SOMMAIRE

Sommaire	2
Édito du Premier Ministre	3
Mot des ministres	4
UN CADRE REGLEMENTAIRE ET DES SOUTIENS PUBLICS DEJA MIS EN PLACE	5
Contexte	5
Des engagements multilatéraux et nationaux pour la décarbonation	5
Un cadre européen et des réformes pour atteindre ces objectifs.....	6
L'action publique pour la décarbonation de l'industrie	7
Des feuilles de route de décarbonation avec les filières industrielles	7
La mise en place de dispositifs de soutien avec France Relance	8
... RENFORCES PAR DE NOUVEAUX DISPOSITIFS ET TRAJECTOIRES	9
A propos de France 2030	9
La transition écologique au cœur de France 2030	10
.....	10
Soutien à la décarbonation des sites industriels : Lancement d'une consultation publique dans le cadre de France 2030	11
SOUTIEN A L'INNOVATION	12
Vers une sidérurgie française compétitive, décarbonée et attractive	13
Un exemple emblématique de décarbonation : l'acier vert développé par ArcelorMittal	14

ÉDITO DU PREMIER MINISTRE



France 2030 répond aux grands défis de notre temps, en particulier la transition écologique, à travers un plan d'investissement massif pour faire émerger les futurs champions technologiques de demain et accompagner les transitions de nos secteurs d'excellence.

En cohérence avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, inscrit dans la loi énergie-climat en novembre 2019, et avec les efforts engagés dans le cadre du paquet « *Fit for 55* » porté au niveau européen lors de la Présidence Française de l'Union Européenne, l'accélération de la lutte contre le changement climatique est une de ses priorités.

L'un de ses objectifs clés est la décarbonation de l'industrie, afin de respecter notre engagement actuel de baisser, entre 2015 et 2030, de 35% nos émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur. 5,6 milliards d'euros sont consacrés à cet objectif de décarbonation industrielle, d'une part pour développer les technologies les plus innovantes, ensuite pour les déployer dans les secteurs les plus émetteurs et enfin pour accompagner le déploiement des technologies matures, au service de toutes les entreprises dans tous les territoires.

L'objectif est de faire de la décarbonation un levier de compétitivité et de performance industrielle de notre pays et un axe central de notre action climatique. Il s'agit tout à la fois de réduire, en même temps, nos émissions et notre empreinte climatique, et de développer l'emploi et l'empreinte industrielle dans notre pays.

Pour construire cet avenir industriel, les soutiens de France 2030 seront élaborés en pleine concertation avec toutes les parties prenantes, dans une consultation que nous lançons aujourd'hui, et mobiliseront à une échelle inédite des mécanismes de soutien innovants, rendus possibles par le nouveau cadre européen.

Enfin, nous annonçons avec la filière sidérurgique, colonne vertébrale de notre industrie mais également un des secteurs aujourd'hui les plus émetteurs, un partenariat inédit pour construire ensemble son avenir. Le partenariat, conclu avec le groupe ArcelorMittal, permettra de transformer en profondeur la production d'acier en France et d'atteindre d'ici 2027 une réduction totale de près de 40 % des émissions de CO2 d'ArcelorMittal en France, soit 7,8 millions de tonnes annuelles. Cette transformation représentera une réduction de 10 % des émissions industrielles de gaz à effet de serre en France, ou encore 2% de la totalité des émissions françaises de gaz à effet de serre.

Nous réaffirmons aujourd'hui, sur un site emblématique des Trente Glorieuses, du charbon et de l'acier qui ont fait la France et l'Europe, la vocation industrielle de notre pays, qui ne fait qu'une avec notre responsabilité climatique : produire en France, c'est presque toujours réduire notre empreinte carbone.

Jean Castex

Premier Ministre

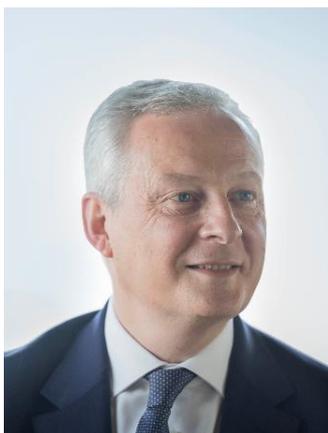
MOT DES MINISTRES



La décarbonation de l'industrie est non seulement un impératif climatique mais aussi un enjeu de compétitivité pour nos entreprises. Avec France 2030, nous nous donnons les moyens d'accélérer cette transformation, en consacrant 5 Mds€ à la décarbonation de nos sites industriels, et plus de 600M€ au développement de l'offre française de solutions innovantes pour la décarbonation. Je veux saluer ici la qualité du partenariat avec ArcelorMittal, qui nous permettra à lui seul de réduire de près de 10% nos émissions industrielles. La démarche mise en œuvre dans le secteur de l'acier est exemplaire de celle que nous voulons déployer dans l'ensemble des secteurs de l'économie, dans le cadre d'une forme de planification écologique indispensable pour atteindre nos objectifs climatiques. »

Barbara Pompili

Ministre de la Transition écologique et solidaire



« France 2030 consacre 5 milliards d'euros à la décarbonation de notre tissu industriel, dans tous les territoires, à une échelle inédite en Europe, pour faire de notre responsabilité climatique un atout de compétitivité. Avec la filière sidérurgique, secteur clé pour notre autonomie stratégique mais également un des secteurs aujourd'hui les plus émetteurs de CO2, nous lançons un partenariat inédit pour construire ensemble l'industrie décarbonée de demain. Sur le site de Dunkerque et le site de Fos, nous investissons ensemble massivement pour réduire d'ici 2027 près de 10% des émissions industrielles de la France. »

Bruno Le Maire

Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance



« C'est sur ce site de Dunkerque, un des 5 sites les plus émetteurs de CO2 en France et un des plus importants sites de production d'acier en Europe, que nous annonçons le volet consacré à la décarbonation industrielle du plan France 2030. Nous réaffirmons aujourd'hui la vocation industrielle de notre pays, vocation qui ne fait qu'une avec notre responsabilité climatique. Produire en France, c'est presque toujours réduire notre empreinte carbone. 60 ans après l'allumage du premier haut-fourneau, Dunkerque construit son avenir en conjuguant lutte contre le réchauffement climatique, industrie et emplois français.»

Agnès Pannier-Runacher

Ministre déléguée chargée de l'Industrie

CONTEXTE

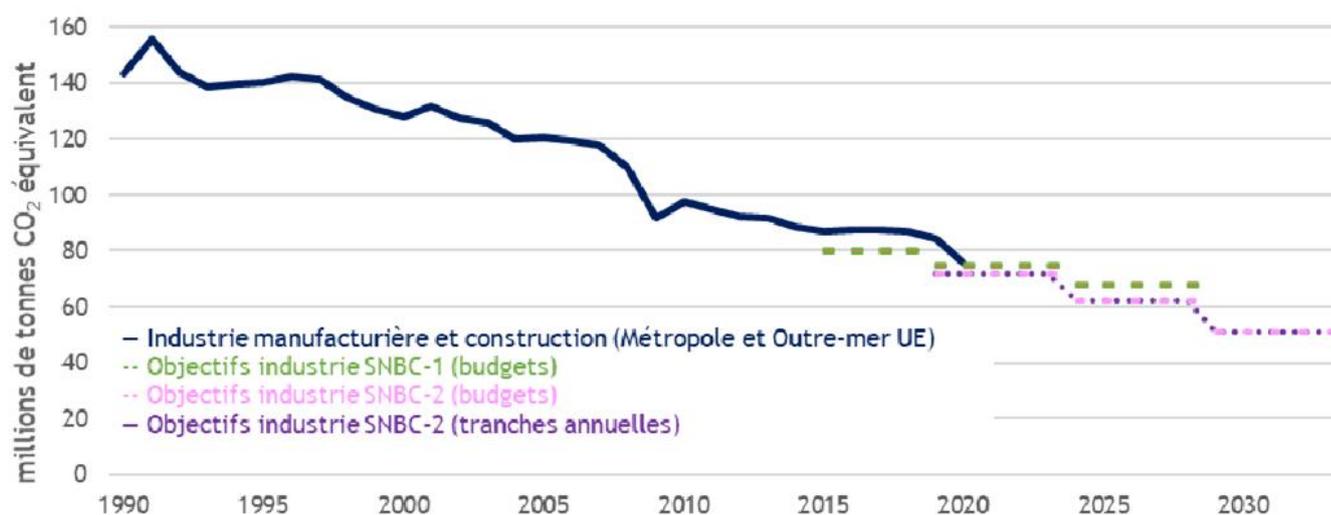
Des engagements multilatéraux et nationaux pour la décarbonation

La **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**, qui constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, fixe une trajectoire de réduction d'émissions de GES pour chaque secteur de l'économie, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour **l'industrie** en particulier, cela se traduit par un **objectif de réduction des émissions de GES de 35% d'ici 2030 et de 81% d'ici 2050 par rapport à 2015**. L'objectif est de faire de la décarbonation un levier de compétitivité et de performance industrielle de notre pays et un axe central de notre action climatique ; de réduire en même temps nos émissions et notre empreinte climatique, tout en développant l'emploi et l'empreinte industrielle.

Ces objectifs de réduction des émissions de GES s'inscrivent par ailleurs dans un cadre international. La **21ème conférence des Parties (COP21)** a abouti en décembre 2015 à l'adoption de l'**Accord de Paris**, qui implique des engagements de limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les pays développés et en développement.

Le Conseil européen a également adopté en décembre 2019 un **objectif de neutralité climatique de l'Union européenne à horizon 2050**, et a approuvé en décembre 2020 un objectif contraignant consistant en une **réduction nette des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990** (incluant les absorptions).

Emissions des GES de l'industrie et objectifs SNBC



Source : CITEPA – Rapport national d'inventaire / format Secten éd.2021

Un cadre européen et des réformes pour atteindre ces objectifs

Afin d'atteindre ces objectifs, le cadre européen comprend le **système d'échange de quotas d'émission (SEQE, ou ETS en anglais)** depuis 2005. Il permet de **donner un prix du carbone** aux émissions des installations fixes des secteurs de l'énergie, de l'industrie manufacturière et de l'aviation intérieure. Il couvre environ **38% des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne**.

Le paquet « Fit for 55 » présenté le 14 juillet 2021 par la Commission européenne prévoit notamment de réviser ce système d'échange de quotas d'émissions (SEQE) pour aligner l'objectif de réduction d'émissions avec la nouvelle ambition climatique européenne et renforcer les incitations à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le paquet prévoit également un projet de règlement qui introduit un **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)**. Ce mécanisme permettra de **concilier décarbonation et maintien de la compétitivité des secteurs concernés en évitant les fuites du carbone**. En effet, il vise à étendre la tarification du carbone aux importateurs de produits inclus dans le SEQE sur la base d'un SEQE miroir, qui ferait supporter une charge équivalente aux importateurs par rapport à celle supportée par les producteurs européens.

Afin d'approfondir le caractère incitatif de ce cadre, **la fixation d'un prix plancher du carbone serait une étape supplémentaire que la France appelle de ses vœux** dans le cadre des négociations européennes.

Tout comme le prix du carbone, **l'accès à l'énergie décarbonée** dans des conditions compétitives est un facteur essentiel de succès pour l'accélération de la transition écologique. Ainsi que l'a montré le rapport « Futurs Energétiques 2050 » publié par RTE, accélérer la réindustrialisation du pays, en électrifiant les procédés, augmente la consommation d'électricité mais réduit l'empreinte carbone de la France. Disposer d'électricité décarbonée à un prix représentatif des coûts de long terme des installations de production, en donnant aux consommateurs, notamment industriels, la visibilité nécessaire pour investir, est une condition importante à la réussite de notre décarbonation.

Depuis mi-2021, **les prix du gaz et de l'électricité sont historiquement élevés**. En réponse le gouvernement a pris des mesures pour les particuliers (limitation de la hausse des prix à 4%) et pour les professionnels consommateurs d'électricité (baisse de la TICFE, relèvement du plafond de l'ARENH, avance de la compensation des coûts indirects de l'ETS pour les électro-intensifs) : ces mesures ont permis de protéger l'ensemble des consommateurs, aussi bien les consommateurs résidentiels que tertiaires ou industriels, face à une situation de crise.

Sur le plus long terme, cette situation appelle, à l'invitation des autorités françaises, à construire un cadre commun permettant de relier le consommateur à la structure de coûts du mix énergétique national pour sécuriser notre trajectoire climatique.

Un cadre européen plus protecteur et équitable et un contexte d'évolution à la hausse des prix du gaz sont favorables à une politique d'accélération de la décarbonation de notre industrie

L'ACTION PUBLIQUE POUR LA DECARBONATION DE L'INDUSTRIE

Des feuilles de route de décarbonation avec les filières industrielles

72 % des émissions de l'industrie manufacturière et de la construction proviennent des secteurs de la **métallurgie**, de la **chimie** et de la **fabrication de minéraux non métalliques** (ciment, chaux, verre...).

La décarbonation de ces secteurs constitue donc un enjeu clé pour l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES inscrits dans la SNBC. Les représentants des filières concernées, rassemblés au sein des comités stratégiques de filières (CSF), ont ainsi élaboré, avec le concours de l'Etat, des **feuilles de route de décarbonation sectorielles**.

Ces documents dessinent une trajectoire possible de réduction de leurs émissions de GES s'appuyant sur l'identification des **gisements de réduction des émissions ainsi que les leviers correspondants pouvant être mobilisés** (amélioration de l'efficacité énergétique, électrification, utilisation de chaleur bas-carbone, utilisation d'hydrogène décarboné, capture et stockage de carbone, etc).

En mai 2021, ont ainsi été publiées les feuilles de route de décarbonation :

- de la filière [Chimie](#), identifiant une trajectoire de réduction de ses émissions de **26%** entre 2015 et 2030
- de la filière [Ciment](#), identifiant une trajectoire de réduction de ses émissions de **24%** entre 2015 et 2030 ;
- de la filière [Mines et métallurgie](#), identifiant une trajectoire de réduction de ses émissions de **31%** entre 2015 et 2030 pour la sidérurgie intégrée, et de **9%** pour l'aluminium.

Ces feuilles de routes permettent de partager les leviers et actions mobilisables et devront faire l'objet de mises à jour régulières.

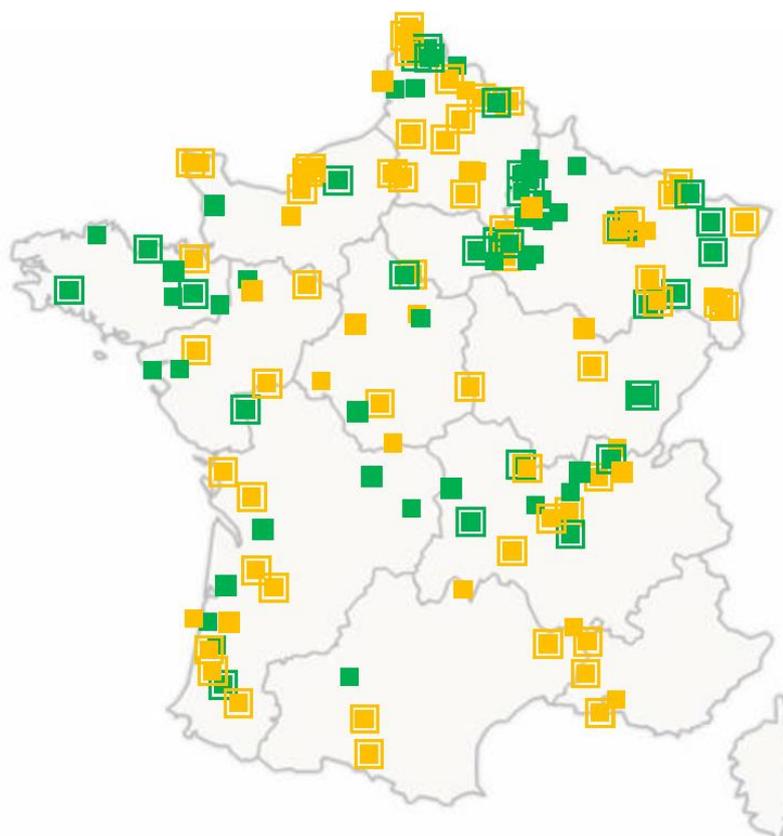
Cette méthode sera répliquée aux niveaux national et européen, à d'autres secteurs de l'économie :

- ✓ L'article 301 de la **loi « climat et résilience »** a instauré pour toutes les filières et secteurs émissifs l'obligation d'établir des feuilles de routes de décarbonation ;
- ✓ La **loi européenne pour le climat**, adoptée en juillet 2021, appelle la Commission européenne à faciliter l'élaboration de feuilles de route pour la décarbonation par filière, avec les acteurs qui le souhaitent.

La mise en place de dispositifs de soutien avec France Relance

Dans le cadre de France Relance, des dispositifs de soutien à la décarbonation de l'industrie ont été mis en place pour accélérer les investissements permettant de **réduire les émissions de GES à court terme**. En particulier, un appel à projet dédié au **soutien à la production de chaleur biomasse**, ainsi qu'un appel à projets dédié aux projets **d'amélioration de l'efficacité énergétique et décarbonation des procédés**, ont d'ores et déjà permis de soutenir :

141 lauréats **758 M€** d'aides de l'Etat **2 Md€** d'investissements industriels **2,8 MtCO₂eq** Evitées par an



Sources : DGE, DTI, Bpifrance

Légende

■ Projets lauréats Chaleur biomasse (66)

■ Projets lauréats Efficacité énergétique et décarbonation des procédés (75)

■ Projets localisés dans des territoires d'industrie

D'autres projets sont en cours d'instruction et permettront d'aller encore au-delà de ces soutiens.

Le volet décarbonation **France 2030** permettra de renforcer le soutien aux projets de décarbonation de l'industrie en France.

A PROPOS DE FRANCE 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, hydrogène, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique et l'industrialisation, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents porteurs d'innovation, sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : au total, ce sont plus de 50 milliards d'euros, dont 34 milliards d'euros de nouveaux crédits, qui seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence.
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via une procédure ouverte, exigeante et sélective pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat, dans la continuité des Programmes d'investissements d'avenir et du plan France Relance.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre.

Plus d'informations sur :

<https://www.gouvernement.fr/france-2030-un-plan-d-investissement-pour-la-france-de-demain>

LA TRANSITION ECOLOGIQUE AU CŒUR DE FRANCE 2030

5,6 Md€ pour **décarboner notre industrie** et respecter nos engagements pour le climat

2,3 Md€ pour devenir le **leader de l'hydrogène décarboné** et développer des technologies d'énergies renouvelables à la pointe

1 Md€ pour faire émerger en France des **réacteurs nucléaires de petite taille**

3,8 Md€ pour les **transports du futur** : véhicules électriques et avion bas-carbone



SOUTIEN A LA DECARBONATION DES SITES INDUSTRIELS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE DANS LE CADRE DE FRANCE 2030

5 Md€

d'enveloppe budgétaire consacrée dans France 2030 pour déployer les solutions de décarbonation des sites industriels

Constat : Certaines industries lourdes, clés pour la compétitivité de pans entiers de notre économie, font face à des enjeux de décarbonation massifs (aciérie, chimie lourde, cimenteries, aluminium). Elles doivent pouvoir faire les investissements vitaux dans un cadre de marché qui leur apporte la sécurité nécessaire, tout en restant compétitives notamment pour ne pas mettre en risque les filières aval.

Une enveloppe de 5 milliards d'euros sera ainsi dédiée à ce défi dans le cadre de France 2030 :

- **4 milliards d'euros** pour le soutien à la **décarbonation profonde** de sites industriels très émetteurs (par exemple, la sidérurgie, la chimie lourde, le ciment, l'aluminium) ;
- **1 milliard d'euros** pour le déploiement de **solutions plus matures** dans le tissu industriel français, notamment la chaleur bas carbone et l'efficacité énergétique, dans tout notre tissu industriel et dans tous les territoires.

Une consultation publique est ouverte aujourd'hui, dans l'objectif de :

- Présenter les enjeux de la décarbonation des sites industriels,
- Interroger les acteurs sur les modalités de soutien financier à mettre en place, à la fois pour les solutions les plus matures, et pour les soutiens à la décarbonation profonde, notamment pour dérisquer les investissements vis-à-vis du prix du carbone (par exemple des contrats pour différence),
- Exposer les options envisagées pour le processus de sélection de projets de décarbonation, dans le cadre des nouvelles lignes directrices de la Commission européenne concernant les aides d'État à la protection de l'environnement et à l'énergie (LDAEE),
Recueillir des informations des acteurs industriels sur leurs projets concrets de décarbonation (appel à manifestation d'intérêt).

Cette consultation publique est ouverte du 4 février jusqu'au 1er avril 2022.

Pour en savoir plus :

Le texte complet de la consultation publique et sa synthèse

[Publication de la consultation publique](#)

SOUTIEN A L'INNOVATION

610 M€

pour soutenir l'innovation et le déploiement de technologies pour une industrie bas carbone

Constat : L'ensemble des technologies disponibles à court terme ne permettent pas l'atteinte des objectifs de réduction d'émissions fixés par la France et l'Europe. Il est donc indispensable d'accompagner l'innovation et l'industrialisation des solutions en favorisant leur appropriation par les acteurs industriels concernés. L'objectif sera également de maximiser les retombées industrielles en France sur ce marché clef que constitue la décarbonation de l'industrie.

610 M€ seront consacrés à l'émergence et l'industrialisation de solutions de décarbonation de l'industrie.

Quatre appels à projets (AAP) sont publiés ce jour dans le cadre de France 2030 :

- **AAP ZIBAC pour favoriser le développement de Zones Industrielles Bas Carbone** en accompagnant les zones industrielles dans la définition de leur programme de décarbonation.
- **AAP IBaC PME pour accompagner les PME** dans le développement de briques technologiques et services à fort potentiel pour la décarbonation de l'industrie.
- **AAP DEMIBaC pour soutenir des projets de plus grande envergure (>1,5M€) portés par des entreprises de toutes tailles :** développement de briques technologiques et démonstrateurs, premières industrielles associant l'offre et la demande.
- **AAP SOLINBAC pour soutenir l'industrialisation de solutions de décarbonation innovantes,** en accompagnant les investissements productifs des acteurs de l'offre : nouvelles usines, augmentation des capacités de production, diversification de la production, etc.

Les cahiers des charges sont accessibles sur la plateforme de l'ADEME :

[Recherche & innovation | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

D'autres actions seront mises en œuvre au cours de l'année 2022, dont **l'accompagnement d'études d'opportunité pour le développement de projets de stockage de carbone en France** et un **Programme Prioritaire de Recherche et d'Équipement (PEPR)** dédié à soutenir la recherche amont sur la décarbonation de l'industrie.

Pour en savoir plus : Le soutien à l'innovation et les appels à projets sont présentés plus en détail dans le dossier de présentation.

VERS UNE SIDERURGIE FRANÇAISE COMPETITIVE, DECARBONÉE ET ATTRACTIVE

La sidérurgie est une filière industrielle au cœur des enjeux d'autonomie stratégique et du défi climatique. Elle approvisionne des filières clés telles que l'automobile, l'aéronautique, la construction, les industries mécaniques. Elle contribue, en développant de nouveaux matériaux et solutions, par exemple pour la fabrication d'éoliennes, de véhicules électriques ou encore pour le transport de l'hydrogène, au succès de la transition écologique de l'ensemble de l'industrie française. Colonne vertébrale de l'outil industriel, le maintien de ses capacités est un élément clé de notre autonomie stratégique.

Néanmoins, la filière sidérurgique française fait aujourd'hui face à plusieurs défis importants : une concurrence internationale intense, la nécessité d'investir massivement dans la décarbonation de ses procédés, et des enjeux d'attractivité de ses métiers face à une image qui ne correspond pas à la réalité d'une industrie aujourd'hui moderne et innovante.

Le Comité Stratégique de Filière « Mines & Métallurgie » présente un « *Plan Acier* », publié ce jour, pour mettre en place des actions à mener conjointement entre les industriels, les pouvoirs publics, et les organisations syndicales et qui portent notamment sur les thèmes suivants :

- **Assurer une concurrence loyale au plan international**, en continuant de lutter contre les surcapacités de production d'acier, en mobilisant les instruments de défense commerciale face aux pratiques déloyales ;
- **Atteindre la neutralité carbone à horizon 2050**, en soutenant la mise en œuvre d'un *Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières* pour lutter contre les fuites de carbone, en investissant massivement et sur du long terme dans des projets ambitieux de décarbonation notamment dans le cadre de France 2030, en structurant une filière d'économie circulaire afin d'augmenter le recyclage de produits en acier, en améliorant l'accès à l'énergie décarbonée dans des conditions compétitives, et enfin en développant des standards environnementaux pour les produits sidérurgiques commercialisés dans l'Union européenne ;
- **Renforcer l'attractivité de la filière et les compétences**, en accélérant la transformation numérique des entreprises via le déploiement d'un EDEC, en favorisant l'alternance, et en renforçant les fonds pour la formation et le développement de compétences.

Pour en savoir plus :

Le texte complet du Plan acier :

[\[Annonce Plan acier\]](#)

UN EXEMPLE EMBLEMATIQUE DE DECARBONATION : L'ACIER VERT DEVELOPPE PAR ARCELORMITTAL

- 40%

Objectif d'ArcelorMittal pour la réduction de ses émissions de CO₂ en France d'ici 2030, en visant la neutralité carbone en 2050

Pour y parvenir, des investissements majeurs sont nécessaires sur deux sites industriels importants, pour réduire fortement l'empreinte carbone de la production d'acier, tout en assurant le maintien d'une capacité de production identique à celle des deux sites aujourd'hui :

- **Dunkerque** : d'ici à 2027, projet de fabrication d'acier via une réduction directe du minerai de fer par hydrogène (projet DRI-SAF), combiné avec la mise en œuvre d'un four à arc immergé d'une capacité annuelle de 2 Mt, et d'un four électrique, d'une capacité annuelle de 2,5 Mt,
- **Fos-sur-Mer** : mise en place d'un four à arc électrique de 2 Mt de capacité d'ici à 2027.

Les investissements prévus s'élèvent à plus de 1,7 Md€ et seraient mis en œuvre entre 2025 et 2027.

Ils s'inscrivent dans une stratégie de long terme pour le groupe ArcelorMittal, et permettront ainsi une réduction des émissions de CO₂ de l'ordre de 6,4 Mt/an dès 2027. Au total, en incluant les actions déjà en cours visant à augmenter le recyclage de l'acier, la réduction est estimée à 7,8 Mt/an à partir de 2027, correspondant à 10 % des émissions industrielles nationales en 2020 ou encore 2% de la totalité des émissions françaises de gaz à effet de serre.

ArcelorMittal travaille d'ores et déjà à une deuxième phase pour ses opérations en France, qui utilisera les technologies implémentées dans la première phase ainsi que le captage-stockage et le captage-utilisation du CO₂ (CCS-CCU), dans la mesure où les technologies et la réglementation en auront confirmé le potentiel. Cette deuxième phase permettra à ArcelorMittal d'atteindre la neutralité carbone en France en 2050.

Ces investissements sont emblématiques des objectifs présentés dans le cadre de France 2030 concernant la décarbonation des sites industriels. Ainsi, de manière à donner à ce projet les meilleures chances de réussite, l'Etat s'engage dans un partenariat stratégique avec ArcelorMittal afin de sécuriser les développements nécessaires sur ses sites industriels français pour ce projet, tout en préservant les niveaux de production actuels, et continuer ainsi à être un acteur majeur dans les bassins d'emplois de Dunkerque et de Fos-sur-Mer.



Pour en savoir plus :

Retrouvez les lauréats des projets France Relance pour la décarbonation de l'industrie :

[Décembre 2020](#)

[Mars 2021](#)

[Novembre 2021](#)

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Jean Castex

communication@pm.gouv.fr - 01 42 75 50 78/79

Cabinet de Barbara Pompili

presse@ecologie.gouv.fr - 01 40 81 19 38

Cabinet de Bruno Le Maire

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr - 01 53 18 41 13

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

presse@industrie.gouv.fr - 01 53 18 44 38

Secrétariat général pour l'investissement

presse.sgpi@pm.gouv.fr – 01 42 75 64 58